

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2015 à 18h30.

Présents : Jean ARRUFAT, Alain BLANQUER, Marie-Claude de MURCIA, Jean-Philippe OLLIER, Hervé TABAR, Chantal MONNIER, Pascal GUY

Absents excusés : Didier BRISY (procuration à Alain BLANQUER), Laurent GAUTREAU, Hélène MARCHAL, Louis MAURIN

Secrétaire de séance : Marie-Claude de MURCIA

Le quorum étant atteint le conseil peut délibérer.

Le compte rendu de la séance du 5 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

- Création du poste d'agent recenseur et rémunération
- Régime indemnitaire
- Élaboration du document unique : demande de subvention
- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget
- Projet de suppression du CCAS
- Acquisitions immobilières et travaux d'aménagement : demandes de subventions
- Questions diverses

1. Création du poste d'agent recenseur et rémunération

Mme Marie Boulanger exercera la fonction d'agent recenseur pour le recensement de la population 2016. Il est prévu deux séances de formations préalables à l'enquête.

La commune percevra une dotation de recensement de l'État égale à 643€.

Monsieur le Maire propose de fixer la rémunération nette de l'agent à 643€, soit le montant que percevra la commune au titre de la dotation de recensement. La commune supportera les charges sociales soit 145€.

Vote : Pour : 8

2. Régime indemnitaire du personnel communal

Monsieur le maire propose de reconduire pour 2016 l'Indemnité d'Administration et de Technicité allouée au service administratif.

Vote : Pour : 8

3. Élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels ; demandes de subventions

Le Maire expose au conseil municipal que les dispositions législatives et réglementaires en vigueur imposent aux collectivités locales et à leurs établissements publics, l'élaboration d'un document unique relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des agents. Ce document doit être mis à jour chaque année.

La mission d'accompagnement à l'évaluation des risques professionnels (EVRP) du Centre de Gestion de l'Hérault propose une assistance pour élaborer ce document sous conditions financières. Cette action est éligible à une subvention du Fonds National de Prévention.

Vote : Pour : 8

4. Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses avant l'adoption du budget

Monsieur le Maire explique que, dans l'attente du vote du budget 2016, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés en 2015.

Vote : Pour : 8

5. Projet de suppression du CCAS

Le maire expose au conseil municipal que :

En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Le conseil municipal décide de maintenir le CCAS de Lieuran-Cabrières tant que cette compétence n'aura pas été transmise à la Communauté de Communes du Clermontais.

Vote : contre la suppression : 8

6. Acquisitions immobilières et travaux d'aménagement : demandes de subventions

Monsieur le Maire rappelle les projets immobiliers en cours et les travaux d'aménagement envisagés (achat d'une remise, création d'un parking).

Jusqu'à aujourd'hui le Conseil Départemental accordait chaque année, sous réserve du dépôt d'un dossier complet et éligible, une subvention dite « Hors programme Patrimoine et Voirie : fonds départemental d'aides aux communes » pour financer uniquement des projets de restauration du patrimoine ou de réfection de voirie.

Il semblerait que les modalités d'attribution des aides départementales vont être modifiées et que les projets d'achats immobiliers soient à présent éligibles. Dans l'attente d'une confirmation de nos conseillers départementaux, Monsieur Blanquer demande l'autorisation du Conseil municipal pour solliciter toutes les aides financières possibles auprès du Conseil Départemental mais aussi du Conseil Régional et de la Communauté de Communes du Clermontais.

Vote : Pour : 8

7. Questions diverses

A) Le maire propose trois axes de travail :

Pour chaque option, le maire souhaite que deux conseillers municipaux s'investissent et préparent les éléments de réflexions qui seront ensuite présentés à l'ensemble des élus avant une prise de décision, l'application de certaines règles etc...

a – Adaptation des locaux aux divers handicaps - responsable : Laurent Gautreau

b – Agenda 21 (21^{ème} siècle) – Voir comment il peut s'appliquer sur la commune – Recenser les points qui sont, soit déjà pris en compte, soit à appliquer par la commune. Responsables : Hervé Tabar, Marie-Claude de Murcia

c – Réfléchir sur les possibilités d'aménagement des deux terrains achetés près du Skate Parc – Responsable : Jean-Philippe Ollier

Ces propositions seront naturellement proposées aux absents afin que les équipes se renforcent pour travailler.

B) Marie Claude de Murcia informe que Lise Corrochano lui a signalé un assez gros nid de frelons asiatiques situé dans la propriété de ses voisins – La mairie ne peut intervenir chez un privé – Il sera demandé à Lise Corrochano d'aller chez les locataires qui sont en relation avec les propriétaires afin de les avertir – et de leur donner le nom de l'entreprise sur Clermont qui éradique les nids de frelons (Jean Philippe Ollier a ses coordonnées)

Dimanche 20 décembre : goûter de Noël – La marionnettiste qui arrive à 10 h 30 a demandé deux hommes pour l'aider à décharger – idem l'après-midi après le spectacle – à 10 h 30. Il y aura Alain (avec les clés de l'atelier pour entreposer les caisses) et Pascal Guy et Gérald de Murcia

La séance est levée à 20h00